

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 3034

51 - Marne

FONDACTIONS D'ENTREPRISE

Créations

FONDATION NATAKASSAM

Numéro RNF : 051-FE-00052-03

Objet : La Fondation d'entreprise NATAKASSAM a pour but de soutenir l'accès aux soins, l'éducation et l'égalité des chances dans les pays du Maghreb, elle est apolitique.

Les moyens d'action de la Fondation d'entreprise sont l'aide matérielle et/ou financière à destination d'écoles ou de centre de formations, l'achat de matériel ou réalisation de travaux au profit de centre de soins de base et/ou centres hospitaliers publics, le versement de subventions au profit d'associations venant en aide aux enfants malades ou défavorisés.

Toutes les actions sont engagées dans un but non lucratif pour la réalisation de l'objectif énoncé.

Siège social : 9 Rue Gaston Boyer 51100 Reims

Date de décision : 11 mai 2026



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Reims
Pôle sécurités et territoires
Service réglementations et sécurités
Pôle départemental des associations

Numéro RNF : 051-FE-00052-03
Démarche Numérique n°29068394
Affaire suivie par : Gracia HARDY
Mail : sp-reims-associations51@marne.gouv.fr
Tél : 03 26 86 71 48

**Arrêté préfectoral portant création
de la
FONDATION D'ENTREPRISE NATAKASSAM**

Le Préfet de la Marne

Vu la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 modifiée, sur le développement du mécénat ;

Vu le décret n°91-1005 du 30 septembre 1991 modifié, pris pour l'application de la loi n° 90-559 du 4 juillet 1990 créant les fondations d'entreprise et modifiant les dispositions de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat relatives aux fondations ;

Vu la demande de Monsieur **Alexandre CANABAL**, président de la **Société EBC - Ethical Beverages Company SAS**, société par actions simplifiées au capital de **10.000€** reçue le trente janvier 2026, complétée le sept mai 2026 en vue d'obtenir l'autorisation administrative de création de la Fondation d'entreprise ayant pour titre : **FONDATION D'ENTREPRISE NATAKASSAM**, dont le siège est situé au 9 rue Gaston Boyer 51100 à REIMS;

Vu les statuts proposés par la fondation d'entreprise;

Vu l'acte par lequel le fondateur s'engage à apporter les éléments constitutifs du programme d'actions pluriannuel d'un montant de **50.000 €** ;

Vu le contrat de caution bancaire de la banque garantissant la somme que le fondateur s'engage à verser au titre du programme d'actions pluriannuel ;

Vu les autres pièces du dossier :

- le contrat de caution solidaire du trente janvier 2026 de la société **GEKO GROUP SAS** au capital de **4.310.850 €** au profit de sa filiale : la société **ETHICAL BEVERAGES COMPANY SAS**, d'un montant de **150.000€** ;

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Chalons en champagne dans le délai de deux mois

Place Royale –BP 2514 - 51071 REIMS cedex
sp-reims@marne.gouv.fr

- les statuts de la **FONDATION D'ENTREPRISE NATAKASSAM** en date du 30 janvier 2026.
- le pouvoir du 20 janvier 2026, de la société **EBC - Ethical Beverages Company SAS** donnant à son mandataire : Monsieur **Alexandre CANABAL**, tous pouvoirs à l'effet de, et en son nom, de procéder à la constitution de la création de ladite fondation d'entreprise.

Sur la proposition de la secrétaire générale de la sous-préfecture de Reims,

ARRETE

ARTICLE 1er : Une autorisation administrative de création, pour une durée de **5 ans**, est accordée à la fondation d'entreprise dénommée « **FONDATION D'ENTREPRISE NATAKASSAM** » dont le siège est situé au 9 rue Gaston Boyer 51100 à REIMS et dont l'objet est de soutenir l'accès aux soins, l'éducation et l'égalité des chances dans les pays du Maghreb, apportant par son action, une aide matérielle et/ou financière à destination d'écoles ou de centre de formations, l'achat de matériel ou réalisation de travaux au profit de centre de soins de base et/ou centres hospitaliers publics et le versement de subventions au profit d'association venant en aide aux enfants malades ou défavorisés.

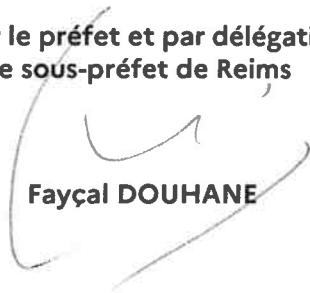
Cette fondation est régie par les statuts annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au journal officiel de la République française dans les conditions définies à l'article 6 du décret n°91-1005 du 30 septembre 1991 susvisé.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Reims est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne, accessible sur le site internet de la préfecture www.marne.gouv.fr et notifié à son président Monsieur **Alexandre CANABAL**.

Fait à Reims, le 11 mai 2026

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Reims


Fayçal DOUHANE